



## **Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques**

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant [ici](#)

## **Groupe(s) générique(s)**

Ce médicament appartient au(x) groupe(s) générique(s) suivants :

- ORLISTAT 120 mg - XENICAL 120 mg, gélule [Ouvrir la page de détail sur ce groupe générique](#)

## **Composition en substances actives**

Gélule ( Composition pour une gélule )  
> orlistat 120 mg

## **Présentations**

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC de 84 gélule(s)

Code CIP : 347 809-6 ou 34009 347 809 6 7  
Déclaration de commercialisation : 28/09/1998  
Cette présentation n'est pas agréée aux collectivités

Prix libre, médicament non remboursable

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC de 84 gélule(s)(distributeur parallèle :BB Farma)

Code CIP : 495 010-6 ou 34009 495 010 6 9  
Déclaration de commercialisation : 26/06/2009  
Cette présentation n'est pas agréée aux collectivités

Prix libre, médicament non remboursable

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC de 84 gélule(s)(distributeur parallèle :BB Farma)

Code CIP : 495 017-0 ou 34009 495 017 0 0  
Déclaration de commercialisation : 12/11/2009  
Cette présentation n'est pas agréée aux collectivités

Prix libre, médicament non remboursable

> plaquette(s) thermoformée(s) PVC PVDC de 84 gélule(s)(distributeur parallèle :BB Farma)

Code CIP : 495 043-1 ou 34009 495 043 1 2

Déclaration de commercialisation : 25/03/2013

Cette présentation n'est pas agréée aux collectivités

Prix libre, médicament non remboursable

#### Service médical rendu

[Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR](#)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

[Redirection à la page d'aide](#)

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Insuffisant	<a href="#">Avis du 19/07/2006</a> <a href="#">Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 19/07/2006 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS</a>	Inscription (CT)	Le service médical rendu par XENICAL est insuffisant chez les patients obèses de moins de 60 ans présentant un syndrome métabolique défini selon les critères de la NCEP ATP III, et dont les anomalies biologiques se situent au-dessous des seuils d'intervention médicamenteuse pour chaque facteur de risque considéré individuellement

**Amélioration du service médical rendu** [Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR](#)

Pas d'ASMR disponible pour ce médicament

[Redirection vers aide](#)

#### Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL GmbH
- Conditions de prescription et de délivrance :
  - [liste I](#)[Aller au glossaire](#)

- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 571 563 2